



EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 315e session

SYNOPSIS

Date 07/09/2020 – 11/09/2020

Type d'activité Monitoring

Lieu Videoconference

Direction (Service) DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s)

- Examiner les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité;
- Examiner l'évolution de la procédure relative aux dispositions non acceptées;
- Examen des rapports nationaux pour les conclusions XXII-1 (2020) de la Charte de 1961 et les conclusions 2020;

Résulte 1. Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité dans :

Validity Foundation – Mental Disability Advocacy Centre. v. République Tchèque Réclamations nº. 188/2019

European Roma Rights Centre (ERRC) v. République Tchèque Réclamations nº. 190/2020

Le Comité a adopté une décision sur le bien-fondé dans :

International Federation for Human Rights (FIDH) et Inclusion Europe v. Belgique Réclamations n°. 141/2017

Fédération FIECI et Syndicat SNEPI CFE-CGC v. France Réclamations n°.142 /2017

Confederazione Generale Sindacale (CGS) v. Italie Réclamations nº. 144/2017

- 2. Les rapporteurs en charge des réclamations collectives pendantes devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement de la procédure et le Président a informé les décisions de procédure prises depuis la précédente session (articles 27 et 28 du Règlement) ainsi que les nouvelles réclamations enregistrées.
- Le Sous-Comité a examiné les projets des conclusions en ce qui concerne rapports nationaux pour les Conclusions XXII-1 (2020) de la Charte de 1961 et les Conclusions 2020.
- 4. Le Comité a examiné les constats concernant les rapports simplifiés sur le suivi des décisions dans les réclamations collectives.
- Le Comité a examiné les modalités des prochaines réunions (2020) dans le cadre de la procédure sur les dispositions non acceptées.

Conclusions/Suivi Le Comité a chargé le Secrétariat :

- Notifier les décisions concernant les réclamations collectives selon la procédure habituelle;
- suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires pendantes devant le Comité;
- modifier le projet de conclusions conformément aux instructions du Comité et de le transformer en conclusions provisoires;
- modifier et finaliser les projets des constats examinés;
- procéder aux rapports écrits restants et aux éventuelles réunions pour l'exercice 2020 sur les dispositions non acceptées.

Participants

Giuseppe PALMISANO Président
Karin LUKAS, Vice-Présidente
François VANDAMME, Vice-Président
Eliane CHEMLA, Rapporteur général
Petros STANGOS
József HAJDÚ
Krassimira SREDKOVA
Raul CANOSA USERA
Barbara KRESAL
Kristine DUPATE

Aoife NOLAN Karin Møhl LARSEN Yusuf BALCI Ekaterina TORKUNOVA Tatiana PUIU

Secrétariat CdE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint